

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate  
1797 Saint-Hubert,  
Montréal, QC, H2L 3Z1  
514-792-6138  
prunelle@droitenvironnement.com



Le 9 novembre 2015

**PAR COURRIEL/COURRIER/SDÉ**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal, QC, H4Z 1A2

**DOSSIER :** Régie - Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité – Application de l'article 48.1 de la LRÉ et suite de la décision D-2014-033

**OBJET :** Dépôt de la preuve du RNCREQ

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint la preuve du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec dans le dossier cité en rubrique.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, chère consœur, mes salutations distinguées.



Prunelle Thibault-Bédard

cc. Me Éric Fraser, Hydro-Québec  
Intervenants, par courriel